



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

03 JUL. 2026

Greffier
DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0808 794 710**

Nom

(en entier) : **EF Equine Lameness Investigation & Partners**

(en abrégé) : **ELIP**

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Louvain 435, 1380 Lasne**

Objet de l'acte : Démissions et nominations des administrateurs

(Extrait des résolutions par écrit de l'actionnaire unique du 3 juin 2026)

[...]

4 Résolutions

L'actionnaire unique soussigné :

(a) DÉCIDE de démettre ECG AMBULATORY CARE SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège à Hasseltse dreef 140, 3512 Hasselt et inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0895.598.525 (RPM Anvers, division Hasselt), ayant pour représentant permanent Monsieur JONATHAN MOMMER, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

[...]

(b) DÉCIDE de nommer FREDERIK BRUYNINX, domicilié à Hasseltse Dreef 140, 3512 Stevoort, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée. [...]

[...]

(c) DÉCIDE d'accorder une procuration spéciale à (i) chaque administrateur de la Société, (ii) Louis Hoet, Pierre Accou, Maxim Vanschooren, Otto Pieters, Bo Ducés et à tout autre avocat ou collaborateur d'Argo Law BV, ayant son siège social à Borsbeeksebrug 28, 2600 Berchem, ainsi qu'à (iii) Ad-Ministerie BV, ayant son siège social à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, et à tous ses préposés (y compris Adriaan De Leeuw), chacun agissant seul ou conjointement et avec droit de substitution, en vue de (a) accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication qui seraient nécessaires ou utiles dans le cadre des résolutions susmentionnées, y compris la rédaction et la signature de tous les documents et formulaires (de publication) nécessaires et leur dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et (b) accomplir toutes formalités (notamment auprès du guichet d'entreprises) qui seraient nécessaires ou utiles en vue de l'enregistrement ou de la modification des données de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

[...]

Extrait certifiée
Otto Pieters
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2026 - Annexes du Moniteur belge